

**COMPOSITION DE LA COMMISSION PEDAGOGIQUE DE VAPP
VALIDATION DES ACQUIS PROFESSIONNELS ET PERSONNELS**

Le président de l'université Savoie Mont Blanc,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L612-1, L613-1, L. 712-2, ainsi que ses articles D. 613-38 à D. 613-50,

ARRETE

Article 1 : La commission pédagogique de Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP) de la **session du mardi 15 juillet 2025**, concernant l'accès au diplôme suivant :

Diplôme : MASTER 2
Mention : ENERGIE SOLAIRE

est constituée des personnes suivantes :

- en leur qualité d'enseignants-chercheurs :

- Mme LE PIERRES Nolwenn, université Savoie Mont Blanc, professeur d'université
- Mme WOLOZYN Monika, université Savoie Mont Blanc, professeur d'université
- M. RAMOUSSE Julien, université Savoie Mont Blanc, maître de conférences

En sa/leur qualité de professionnel extérieur à l'établissement :

- Mme COET Morgane, cheffe de projet efficacité énergétique, INES, université Savoie Mont Blanc.

Article 2 : Est désigné en qualité de président de la commission :

- Mme LE PIERRES Nolwenn, université Savoie Mont Blanc, professeur d'université

Article 3 : Est désigné en qualité de secrétaire de la commission :

- Madame BURTIN Sarah, université Savoie Mont Blanc.

Article 4 : La directrice générale des services de l'université Savoie Mont Blanc est chargée de l'application du présent arrêté.

Fait à Chambéry, le 7 juillet 2025

Pour le Président et par délégation,
Le vice-président formation
et vie universitaire



Jean-François DREUILLE

Ampliation aux membres du jury VAPP